



CONVOCAATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TELNET HOLDING

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

CAPITAL SOCIAL : 12.130.800 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

Identifiant Unique: 0496236W

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 16 Mai 2022 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2021 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2021 ;
4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;
9. Renouvellement du mandat des administrateurs et/ou nomination des nouveaux membres du conseil d'administration ;
10. Ratification d'un administrateur représentant les petits porteurs
11. Nomination de deux administrateurs indépendants ;
12. Nomination des Commissaires aux comptes, et
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2021 accusant un bénéfice net de **4 827 411 ,538** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2021 accusant un résultat net bénéficiaire part du groupe de **9 063 508,309** Dinars et un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de **9 192 186,882** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2021 s'élevant à **4 827 411 ,538** Dinars, comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de **500 millimes** brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale brute de **6 065 400,000 dinars** à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2021 et sur les *résultats reportés antérieurs*.

Ceci étant, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2021 s'élevant à **4 827 411 ,538** Dinars comme suit :

Résultat bénéficiaire 2021.....	4 827 411,538
Reprise des résultats reportés antérieurs.....	10 942 441,639
Base de la réserve légale.....	15 769 853,177
Réserve légale 5% (plafonnée).....	0,000
Sommes distribuables	15 769 853,177
Dotation pour le fonds social 2022.....	-300 000,000
Dividendes à distribuer.....	-6 065 400,000
Résultats reportés à nouveau	9 404 453,177

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de cinquante mille (50 000) Dinars au titre de l'exercice 2021 soit un montant brut de soixante deux mille cinq cent (62 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres Administrateurs des jetons de présence pour la somme nette de cent vingt mille (120 000) Dinars au titre de l'exercice 2021, soit un montant brut de Cent cinquante mille (150 000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'élection de Mr Comme administrateur **représentant des actionnaires minoritaires** lors de l'assemblée élective des actionnaires minoritaires du 16 Mai 2022 ; l'Assemblée Générale Ordinaire de TELNET HOLDING décide de ratifier la nomination de Mr en qualité d'administrateur **représentant des actionnaires minoritaires** pour une durée de trois exercices soit 2022, 2023 et 2024.

Après étude et évaluation des dossiers des candidats parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société, l'Assemblée Générale Ordinaire de TELNET HOLDING décide de nommeret en qualité de deux administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration pour une durée de trois exercices soit 2022, 2023 et 2024.

En plus , et après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du conseil d'Administration la tenue de l'Assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2021,l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2022, 2023 et 2024 :

1. Monsieur Sami KHOUAJA
2. Monsieur Mohamed FRIKHA
3. La Société HIKMA PARTICIPATIONS et
4. La Société AMALTECH

Et l'Assemblée générale nomme Monsieur..... et Monsieur..... Comme deux nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration pour une durée de trois exercices soit 2022, 2023 et 2024.

Désormais, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

1. Monsieur Sami KHOUAJA
2. Monsieur Mohamed FRIKHA et
3. La Société HIKMA PARTICIPATIONS.
4. La Société AMALTECH
5.
6.
7. représentant des minoritaires ;
8. *Deux administrateurs indépendants,*
 - a.
 - b.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelées à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Les Administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat de Monsieur Sleheddine ZAHAF, commissaire aux comptes qui a accompli 3 mandats consécutifs, L'assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Mahmoud Triki, expert comptable, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de Co-commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices soit 2022, 2023 et 2024.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société K.P.M.G, société d'expertise comptable, membre de l'ordre des experts comptables de Tunis, en tant que Co-Commissaire aux comptes pour les exercices 2022 ; 2023 et 2024

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 192 et 218 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions prises par le Directeur Général dans d'autres sociétés comme mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....